

BE-3S

MICROBICIDE SOUS FORME SOLIDE: Pour
le contrôle des bactéries lors des opérations de
récupération du pétrole.

INDUSTRIEL



DANGER POISON



DANGER CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE:

2,2-Dibromo-3-nitrilopropio namide...97.6%

N° D'HOMOLOGATION: 25895.04

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 22.7 Kg

Clearwater International LLC

200 St. James Place

Houston, TX US 77056

724-407-3303

PRÉCAUTIONS

DANGER * CAUSE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX * EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, PEUT CAUSER LA CÉCITÉ * PEUT BRÛLER LA PEAU * PEUT ÊTRE NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ

Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Les travailleurs doivent porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation du produit. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer les poussières. Utiliser seulement en présence d'une ventilation adéquate.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

NE PAS EXPÉDIER NI ENTREPOSER PRÈS DES DENRÉES DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU DES VÊTEMENTS

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et les autres masses d'eau. Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans avoir au préalable avisé les autorités compétentes en matière d'épuration des eaux.

MODE D'EMPLOI

NOTE: Ajouter BE-3S séparément dans le système. Ne pas le mélanger à d'autres additifs afin d'éviter une décomposition du BE-3S causée par le PH élevé de plusieurs additifs de préparation.

CHAMPS DE PÉTROLE

Pour réduire la contamination et la dégradation causées par les bactéries au cours des opérations de récupération du pétrole, ajouter une solution de BE-3S au système à un taux de 0.2 à 16 ppm.

LIQUIDES DE FRACTURATION

Le BE-3S réduit la contamination bactérienne et la dégradation des liquides de fracturation et des gels utilisés pour la stimulation de puits de pétrole et de gaz. Le BE-3S doit être ajouté aux réservoirs d'eau avant l'ajout du gel et recirculé pour assurer le mélange. Le BE-3S peut être dissous au préalable dans de l'eau chaude puis ajouté au haut du puits pour les opérations de fracturation "à la volée". Utiliser tout liquide préalablement dissous dans les 24 heures. Fréquence et dose: Le BE-3S doit être ajouté à un

taux de 5 à 16 ppm (de 5 à 16 g par 1000 L) selon la qualité de l'eau. Répéter le traitement après 48 heures si l'opération de fracturation est retardée.

LIQUIDES DE RÉCUPÉRATION ASSISTÉE DU PÉTROLE (R.A.P.)

Le BE-3S réduit la contamination bactérienne et la dégradation des polymères et des gels utilisés en R.A.P.. Le BE-3S doit être ajouté à l'eau d'injection avant l'ajout du polymère. Fréquence et dose: Le BE-3S sec doit être ajouté à un taux de 0.2 à 16 ppm (de 0.2 à 16 g par 1000 L) Du BE-3S sec doit être ajouté à un moment donné pour assurer une bonne dissolution et un bon mélange.

INJECTION D'EAU

Le BE-3S peut servir à contrôler les bactéries qui causent des dépôts et de la corrosion dans les eaux utilisées en récupération secondaire de pétrole et de gaz. Le BE-3S peut être ajouté sec ou pré-dissout dans de l'eau chaude. Utiliser tout liquide préalablement dissout dans les 24 heures. Si le système est très contaminé, traiter de façon intermittente pour éliminer le film biologique. Afin de maintenir un contrôle, effectuer un traitement par cuvées de deux à trois fois par semaine. Fréquence et dose: Le BE-3S doit être ajouté à un taux de 0.2 à 16 ppm (de 0.2 à 16 g par 1000 L). Du BE-3S sec doit être ajouté à un moment donné pour assurer une bonne dissolution et un bon mélange.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau, les denrées destinées à la consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant ce produit. Afin de maintenir la qualité du produit, l'entreposer dans un endroit frais et sombre à des températures inférieures à 35°C (95°F). Garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas en usage.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.